



**Portrait de la présence des jeunes  
au sein des instances décisionnelles et consultatives  
de la Ville de Montréal et de ses organismes associés**

réalisé par

**le Conseil jeunesse de Montréal, le Forum jeunesse de l'île de Montréal et le  
Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal**

Rédaction M. Martin Crépeau  
Révision linguistique Louise-Andrée Lauzière

Pour de plus amples renseignements :

**Conseil jeunesse de Montréal**

1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage, bureau 1424  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 868-5809  
cjm@ville.montreal.qc.ca  
Site web : cjmtl.com

**Forum jeunesse de l'île de Montréal**

1550, rue Metcalfe, 8<sup>e</sup> étage, bureau 810  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 842-2400 Poste 2105  
info@fjim.org  
Site web : fjim.org

**Service de la diversité sociale et des sports**

Ville de Montréal  
801 Brennan, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4  
Téléphone : 514 872-1694

# Table des matières

Introduction.....	1
Contexte.....	3
Méthodologie.....	3
A. Genre.....	3
B. Appartenance ethnique.....	4
C. Âge.....	5
D. Composition.....	6
E. Mandat.....	6
F. Responsable des nominations.....	7
G. Facteurs favorables à la présence des 18-30 ans.....	7
H. Facteurs limitant la présence des 18-30 ans.....	9
Recommandations.....	10

# Introduction

La présence des jeunes à des postes de gouvernance au sein d'instances décisionnelles constitue un enrichissement indiscutable pour l'ensemble de ces structures. Cette présence contribue à leur performance et à leur efficacité.

Les instances décisionnelles de la Ville de Montréal sont régulièrement appelées à nommer des personnes pour siéger tant au sein de commissions et autres institutions de la Ville de Montréal qu'à des conseils d'administration d'organismes indépendants.

La diversité des profils individuels oeuvrant au sein des structures de décision et de concertation comporte de nombreux avantages. La variété des points de vue et des perspectives apportés par des membres d'horizons divers contribue à la qualité des réflexions collectives, bonifiant la prise de décision, ce qui influence positivement la performance générale de l'organisation et favorise une gouvernance inclusive.

La Ville de Montréal s'est dotée d'outils favorisant une participation citoyenne large et diversifiée. *La Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004)*, *la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes (2008)* et *la Charte montréalaise des droits et responsabilités (2006)* démontrent l'engagement de la Ville à « favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des Autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives<sup>1</sup> ».

En 2013, la Ville a réitéré sa volonté « d'encourager les actions permettant aux jeunes de s'engager sur la scène publique montréalaise et contribuer au développement de leur Ville<sup>2</sup> ». Le conseil municipal a ainsi adopté la *Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017*, qui propose « d'intégrer des jeunes aux comités stratégiques et consultatifs municipaux ainsi qu'aux conseils d'administration des sociétés paramunicipales<sup>3</sup> ». Cette volonté poursuit un objectif de parité, d'équité générationnelle et de développement de la relève, de même qu'une meilleure représentativité de la population montréalaise au sein des instances de décision et de consultation.

Le Conseil jeunesse de Montréal (CJM), le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) et le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal (SDSS) ont entrepris, au cours de l'été 2014, la réalisation d'un état de situation sur la place qu'occupent les jeunes âgés de 18 à 40 ans au sein des structures décisionnelles et consultatives municipales et paramunicipales et d'organismes ayant une action municipale.

Le présent document fait état des données recueillies et de leur analyse. Quelques recommandations visant à soutenir l'atteinte d'une plus grande présence des jeunes dans les instances décisionnelles et consultatives sont aussi formulées.

---

<sup>1</sup> Charte montréalaise des droits et responsabilités, p. 11.

<sup>2</sup> Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017, p. 13.

<sup>3</sup> Loc. cit.

## Contexte

Les 111 organisations et structures de Montréal<sup>4</sup> ciblées dans ce portrait représentent des structures décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal pour lesquelles l'Administration municipale possède un pouvoir de nomination des membres. Sans en constituer une liste exhaustive, elles ont été sélectionnées du fait que par leurs activités, elles contribuent plus directement au développement de Montréal. Cette liste est, entre autres, constituée de corporations de développement économique communautaire et de centres locaux de développement, de sociétés paramunicipales, de comités consultatifs en urbanisme dans les arrondissements, de commissions permanentes du conseil municipal et d'organismes associés à la Ville. Pour certaines de ces structures, la Ville nomme tous les membres du conseil d'administration ou du comité consultatif. Pour d'autres, la Ville est invitée à pourvoir un seul ou quelques-uns des sièges constituant la structure décisionnelle et consultative.

## Méthodologie

À l'été 2014, les 111 organisations et structures ont été sollicitées pour remplir un questionnaire en ligne<sup>5</sup>. Au total, 91 y ont répondu (taux de réponse de 82 %) pour une somme de 1 202 nominations possibles.

Les instances ont été interpellées afin qu'elles partagent l'information concernant :

- le genre et l'appartenance ethnique des membres qui y sont nommés;
- l'âge des membres;
- la provenance des membres (citoyens, organismes, élus);
- la durée du mandat et le moment où les membres sont nommés;
- l'instance municipale responsable de la nomination de leurs membres;
- les facteurs qui pourraient favoriser la présence des 18-30 ans;

et

- les facteurs qui pourraient limiter la présence des 18-30 ans.

Les principales données et les grandes tendances observées pour chacun de ces thèmes sont présentées dans les prochaines pages. Dans les tableaux de chacune des sections, les données sont exposées, dans un premier temps, pour l'ensemble des instances. Dans un second temps, elles sont présentées par regroupements d'instances similaires et analysées de manière plus détaillée.

Les données compilées sont présentées dans un document annexe.

### A. Genre

En excluant les données de la section « conseil municipal, comité exécutif, commissions permanentes du conseil et conseil d'agglomération », qui ne peuvent être additionnées puisqu'une même personne peut siéger au sein de chacune de ces instances<sup>6</sup>, 973 postes ou sièges peuvent être comblés au sein des autres instances décisionnelles ou consultatives, par autant de personnes.

Pour la question « Genre », nous avons recueilli l'information pour 940 de ces postes. La différence est due à des vacances de poste ou une absence de réponse.

Les membres des instances sont ainsi répartis :

<sup>4</sup> La liste des organisations sollicitées est présentée dans un document annexe.

<sup>5</sup> Le sondage est présenté dans un document annexe.

<sup>6</sup> La mention s. o. (sans objet) est alors indiquée.

	Nombre de répondants	Part en %	Hommes		Femmes	
			Nombre	Part en %	Nombre	Part en %
Pour l'ensemble des instances	940	100 %	528	<b>56 %</b>	412	<b>44 %</b>
Corporations de développement économique communautaire et de centres locaux de développement	218	23,2 %	121	56 %	97	44 %
Comités consultatifs d'urbanisme et autres concertations en arrondissement	221	23,5 %	119	54 %	102	46 %
Conseil municipal, comité exécutif, commissions permanentes du conseil et conseil d'agglomération	s.o.	–	s.o.	–	s.o.	–
Conseils d'arrondissement	90	9,6 %	53	59 %	37	41 %
Comités consultatifs et comités de travail	52	5,5 %	22	42 %	30	58 %
Sociétés paramunicipales	44	4,7 %	21	48 %	23	52 %
Organismes associés	315	33,5 %	192	61 %	123	39 %

À la lumière des données, nous pouvons constater que la zone de parité est atteinte au sein de la majorité des instances décisionnelles et consultatives.

## B. Appartenance ethnique

En excluant les données de la section « conseil municipal, comité exécutif, commissions permanentes du conseil et conseil d'agglomération », qui ne peuvent être additionnées puisqu'une même personne peut siéger au sein de chacune de ces instances, 973 postes ou sièges peuvent être comblés au sein des autres instances décisionnelles ou consultatives, par autant de personnes.

Pour la question « Appartenance ethnique », nous avons recueilli l'information pour 940 de ces postes. La différence est due à des vacances de poste ou une absence de réponse.

Les membres des instances sont ainsi répartis :

	Nombre de répondants	Part en %	Membre d'une minorité visible		Membre d'une communauté culturelle		Membre d'une communauté autochtone	
			Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %
Pour l'ensemble des instances	940	100 %	54	<b>6 %</b>	110	<b>12 %</b>	2	<b>0,2 %</b>
Corporations de développement économique communautaire et de centres locaux de développement	218	23,2 %	18	8,3 %	27	12,4 %	0	0 %
Comités consultatifs d'urbanisme et autres concertations en arrondissement	221	23,5 %	6	2,7 %	36	16,3 %	0	0 %
Conseil municipal, comité exécutif, commissions permanentes du conseil et conseil d'agglomération	s.o.	–	s.o.	–	s.o.	–	s.o.	–
Conseils d'arrondissement	90	9,6 %	3	3,3 %	13	14,4 %	0	0 %
Comités consultatifs et comités de travail	52	5,5 %	13	25 %	7	13,5 %	1	1,9 %
Sociétés paramunicipales	44	4,7 %	4	9,1 %	5	11,4 %	0	0 %
Organismes associés	315	33,5 %	10	3,2 %	22	7 %	1	0,3 %

Les données présentées ici sous-évaluent peut-être la réalité du fait que certains des répondants et des répondantes peuvent avoir omis de préciser leur appartenance ethnique, préférant ne pas partager ce type d'information.

Il est néanmoins possible de conclure par une simple observation des noms et par une tendance observée dans les données recueillies que les personnes issues de l'immigration et des communautés culturelles, de même que les personnes autochtones, sont sous-représentées au sein des instances consultées.

Le pourcentage plus élevé dans le regroupement « comités consultatifs et comités de travail » s'explique par la présence des membres du Conseil interculturel de Montréal, qui, de par la mission de l'organisation, appartiennent majoritairement à des communautés d'origines diverses.

## C. Âge

En excluant les données relatives à la section « conseil municipal, comité exécutif, commissions permanentes du conseil et conseil d'agglomération », qui ne peuvent être additionnées puisqu'une même personne peut siéger au sein de chacune de ces instances, 973 postes ou sièges peuvent être comblés au sein des autres instances décisionnelles ou consultatives.

Pour la question « Âge », nous avons reçu l'information pour 925 de ces postes. La différence est due à des vacances de poste ou une absence de réponse.

Les membres des instances sont ainsi répartis :

	Nombre de répondants	Part en %	Sont âgés de 18 à 30 ans		Sont âgés de 31 à 40 ans		Sont âgés de 41 ans et plus	
			Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %
Pour l'ensemble des instances	925	100 %	52	6 %	133	14 %	740	80 %
Corporations de développement économique communautaire et de centres locaux de développement	218	23,6 %	9	4 %	26	12 %	183	84 %
Comités consultatifs d'urbanisme et autres concertations en arrondissement	213	23 %	18	8 %	48	23 %	147	69 %
Conseil municipal, comité exécutif, commissions permanentes du conseil et conseil d'agglomération	s.o.	–	s.o.	–	s.o.	–	s.o.	–
Conseils d'arrondissement	83	9 %	1	1 %	14	17 %	68	82 %
Comités consultatifs et comités de travail	52	5,6 %	17	33 %	13	25 %	22	42 %
Sociétés paramunicipales	44	4,8 %	2	5 %	2	5 %	40	91 %
Organismes associés	315	34,1 %	5	2 %	30	10 %	280	89 %

À la lumière des données, on peut constater que le groupe des 18 à 30 ans est particulièrement sous-représenté au sein des instances (6 %). Cette sous-représentation affecte également le groupe des 31-40 ans (14 %). Cette donnée est d'autant plus surprenante que le manque d'expérience est souvent mentionné pour expliquer l'absence des jeunes dans ces instances, facteur qui n'entre plus en ligne de compte pour ce groupe d'âge. Les chiffres démontrent donc la pertinence de l'objectif poursuivi par la présente démarche.

Le pourcentage plus élevé dans la catégorie « comités consultatifs et comités de travail » s'explique par la présence des 15 membres du Conseil jeunesse de Montréal, qui, de par la mission de l'organisation, font obligatoirement partie de ce groupe d'âge.

Il est à noter que cette absence des jeunes au sein des instances consultatives et décisionnelles de la Ville est similaire à celle compilée en novembre 2014 par le Conseil du statut de la femme et la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec dans leur *Portrait sur la place des femmes et des jeunes au sein des lieux décisionnels et consultatifs québécois*<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> <http://www.forumsjeunesse.qc.ca/compilation-nationale-presence-des-femmes-lieux-decisionnels-consultatifs.pdf>

## D. Composition

Pour la question « Provenance des membres des instances décisionnelles ou consultatives », nous avons reçu l'information pour 1 164 de ces postes sur une possibilité de 1 202 postes. La différence est due à des vacances de postes ou une absence de réponse. De ce nombre :

	Nombre de répondants	Part en %	Élus		Organisme		Citoyens		Autres <sup>8</sup>	
			Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %
Pour l'ensemble des instances	1164	100 %	513	44 %	305	26 %	340	29 %	6	1 %
Corporations de développement économique communautaire et de centres locaux de développement	213	18,3 %	32	15 %	154	72 %	27	13 %	0	0 %
Comités consultatifs d'urbanisme et autres concertations en arrondissement	221	19 %	42	19 %	48	22 %	127	57 %	4	2 %
Conseil municipal, comité exécutif, commissions permanentes du conseil et conseil d'agglomération	229	19,7 %	228	100 %	1	0,4 %	0	0 %	0	0 %
Conseils d'arrondissement	90	7,7 %	90	100 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Comités consultatifs et comités de travail	52	4,5 %	1	2 %	10	19 %	41	79 %	0	0 %
Sociétés paramunicipales	44	3,8 %	15	34 %	20	45 %	8	18 %	1	2 %
Organismes associés	315	27,1 %	105	33 %	72	23 %	137	43 %	1	0,3 %

Globalement, les données indiquent que les élus forment le groupe majoritaire de représentants siégeant au sein des instances consultées (44 %). Près du tiers des membres est constitués de représentants d'organismes (26 %). Enfin, un dernier tiers est composé de citoyennes et citoyens qui sont nommés dans les diverses instances (29 %). Il est à noter que les citoyens sont particulièrement présents au sein des « comités consultatifs d'urbanisme et autres concertations en arrondissement » (57 %), de même que dans les « comités consultatifs et comités de travail » (79 %) de la Ville. Sur cette base, il apparaît possible de tendre vers une plus grande représentativité de la population et d'augmenter la diversité de la composition des instances décisionnelles et consultatives du fait que la majorité des sièges sont réservés à des non-élus, le bassin de candidatures pouvant ainsi être élargi.

## E. Mandat

Pour la question « Durée du mandat et moment de la nomination », les réponses sont variables selon le type de structure. Ainsi :

- les mandats des membres des CDEC et CLD varient entre 1 et 4 ans et ceux-ci sont généralement nommés lors des assemblées annuelles (en juin ou septembre);
- les mandats des membres de comités consultatifs d'urbanisme et de concertations similaires en arrondissement varient entre 1 et 2 ans. Pour près de la moitié d'entre eux, les nominations se font tout au long de l'année, selon les besoins de remplacement. Pour la seconde moitié, les membres sont généralement nommés en début d'année (janvier) ou à la fin de l'été (septembre);
- les nominations au conseil municipal, au conseil d'agglomération et aux conseils d'arrondissements sont régies par le processus électoral et ont lieu en novembre tous les 4 ans. Les nominations des élus à l'intérieur des commissions permanentes du conseil municipal peuvent survenir à différents moments dans l'année, selon les besoins de remplacement, mais sont généralement faites en début de mandat;
- les mandats des membres des comités consultatifs sont de trois ans et les nominations se font tout au long de l'année, selon les besoins de remplacement;

<sup>8</sup> Les employés et les directions générales des instances constituent la catégorie « autres ».

- les mandats des membres de sociétés paramunicipales varient entre 2 et 3 ans et les nominations se font majoritairement tout au long de l'année, selon les besoins de remplacement;
- les mandats des membres siégeant au sein des organismes associés à la Ville varient entre 1 et 4 ans. Ils sont généralement nommés tout au long de l'année, ou selon les besoins de remplacement, ou plus particulièrement lors des assemblées générales annuelles.

## F. Responsable des nominations

Pour la question visant à déterminer l'instance responsable de la nomination des membres, nous avons reçu l'information pour 1 170 de ces postes sur une possibilité de 1 202 postes.

Les réponses varient selon le type de structure. La catégorie « autres » regroupe notamment les nominations qui découlent de l'élection par suffrage universel (conseils d'arrondissement et conseil municipal), les nominations faites par le comité exécutif de la Ville de Montréal, et celles faites par le gouvernement du Québec et les délégations d'employés, ce qui explique le pourcentage élevé de cette catégorie.

	Nbre de répondants		Conseil municipal		Conseil d'arrond.		Conseil d'aggl.		CA		AG		Autre	
			Nbre	Part en %	Nbre	Part en %	Nbre	Part en %	Nbre	Part en %	Nbre	Part en %	Nbre	Part en %
Pour l'ensemble des instances	1170	100 %	212	18 %	208	18 %	61	5 %	71	6 %	268	23 %	350	30 %
Corporations de développement économique communautaire et de centres locaux de développement	217	18,6 %	12	6 %	39	18 %	2	1 %	7	3 %	151	70 %	6	3 %
Comités consultatifs d'urbanisme et autres concertations en arrondissement	211	18 %	1	0 %	169	80 %	0	0 %	34	16 %	0	0 %	7	3 %
Conseil municipal, comité exécutif, commissions permanentes du conseil et conseil d'agglomération	229	19,6 %	106	46 %	0	0 %	27	12 %	0	0 %	0	0 %	96	42 %
Conseils d'arrondissement	90	7,7 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	90	100 %
Comités consultatifs et comités de travail	56	4,8 %	46	82 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	10	18 %
Sociétés paramunicipales	48	4,1 %	7	15 %	0	0 %	4	8 %	0	0 %	12	25 %	25	52 %
Organismes associés	319	27,3 %	40	13 %	0	0 %	28	9 %	30	9 %	105	33 %	116	36 %

Les données indiquent que le conseil municipal, les conseils d'arrondissements et le conseil d'agglomération nomment un peu plus de 40 % des membres siégeant au sein de diverses instances décisionnelles et consultatives. Sur cette base, l'Administration municipale pourrait influencer et contribuer à une plus grande représentativité de la population et augmenter la diversité de la composition des membres des instances décisionnelles et consultatives, par exemple, en établissant des critères de sélection en sens lors du choix et de la sélection des membres des instances.

## G. Facteurs favorables à la présence des 18-30 ans

Quatre-vingt-trois réponses sur 91 ont été reçues à cette question. Il appert que dans la quasi-totalité des structures décisionnelles et consultatives, il n'existe aucun mécanisme favorisant ou promouvant formellement la présence des jeunes. Ainsi, six structures (7 % des répondants) possèdent un ou des facteurs favorisant la présence des 18-30 ans. Notons, entre autres, ces mécanismes existants :

- « *Oui, la composition du comité prévoit déjà que deux sièges sont réservés à ce groupe d'âge – 1 représentant des citoyens (18-35 ans) et 1 représentant des citoyens (moins de 18 ans). Nous avons déjà une jeune femme représentante des moins de 18 ans et un jeune homme représentant des 18-35 ans. C'est très important d'avoir leur avis sur les dossiers en environnement.* » [Comité consultatif environnemental d'Anjou]
- « *Deux organisations socioéconomiques ont un siège d'office, soit le Forum jeunesse de l'île de Montréal et la Jeune Chambre de commerce de Montréal. Quinze sièges socioéconomiques sont électifs, avec un processus d'élection prévu à notre règlement intérieur lequel rappelle, en préambule, [...] pour sa propre gouvernance, la CRÉ de Montréal encourage et recherche la parité entre les femmes et les hommes, une représentation de la diversité des milieux, une représentation de la diversité des communautés, un équilibre entre l'expertise et la relève, des pratiques démocratiques exemplaires.* » [Conférence régionale des élus de Montréal]
- « *Le règlement du CjM prévoit que ses membres sont âgés de 16 à 30 ans.* » [Conseil jeunesse de Montréal]
- « *Nous avons mis sur pied un comité entièrement dédié aux jeunes afin de favoriser leur implication, d'offrir une expérience organisationnelle et de stimuler l'intérêt des 18-35 ans au sein des structures décisionnelles et consultatives de l'institution. Le comité GénérationsCité est en développement et comprend en ce moment 13 membres, dont 8 femmes* » [Fondation Pointe-à-Callière et conseil d'administration du musée Pointe-à-Callière].

Par l'adaptation de leur structure ou la création d'un siège réservé pour un jeune ou pour un représentant d'un organisme jeunesse, le Comité consultatif environnemental d'Anjou, la Conférence régionale des élus de Montréal et la Fondation Pointe-à-Callière ont des pratiques exemplaires en favorisant l'expression des besoins et des idées des jeunes Montréalais et Montréalaises. Il faut également mentionner cette même ouverture manifestée par la Société de transport de Montréal à l'égard de la participation des jeunes aux instances décisionnelles. À l'instigation du Forum jeunesse de l'île de Montréal, elle a en effet créé en 2011 un « siège tout spécialement dédié à un usager jeunesse, âgé de 18 à 35 ans<sup>9</sup> », ce qui est une occasion de soutenir le développement de la relève, mais surtout de lui offrir l'occasion de participer aux décisions qui ont un impact sur son quotidien.

Par ailleurs, bien qu'aucun facteur ne favorise formellement la présence de jeunes au sein de 77 structures (93 % des répondants), la préoccupation jeunesse est néanmoins mentionnée par certaines d'entre elles.

- « *Nous tentons de recruter à l'occasion des membres qui ont bénéficié de programmes du CLD s'adressant spécifiquement à la clientèle jeunesse.* » [Centre local de développement Les 3 Monts]
- « *Une de nos trois grandes priorités stratégiques est la relève artistique. Notre préoccupation pour intégrer des jeunes est constante. Le personnel du Conseil des arts de Montréal est composé de 35 % de moins de 40 ans (8/23). Nos comités d'évaluations sont composés de 35 % de moins de 40 ans (18/51) et le Conseil d'administration est présidé par Jan-Fryderyk Pleszczyński, âgé de 38 ans.* » [Conseil des arts de Montréal]
- « [Notre] *Carrefour jeunesse-emploi s'adresse à une clientèle de cette tranche d'âge, il serait pertinent que nous ayons un membre de ce groupe d'âge.* » [Corporation de développement de l'Est (CDEST)]
- « [Il serait plus facile de nommer des jeunes si nous avions] *un meilleur accès à ce groupe d'âge, qui est moins présent en ce qui a trait aux demandes de subventions Jeunes Promoteurs, programme réservé au 18-35 ans.* » [Développement économique West-Island]
- « *Non. Cependant, certains de nos administrateurs proviennent de collèges sectoriels dont les représentants sont souvent des jeunes de 18 à 30 ans : entreprises, communautaire et participants.* » [Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO)]
- « *Toute personne peut se présenter. Il faut simplement soumettre sa candidature. Trois sièges sont réservés aux entrepreneurs sur les douze. Peut-être ces sièges qui sont les plus propices à une présence des jeunes.* » [Société de développement économique Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est (SODEC)]
- « *Aucune contrainte sauf celle de l'expertise requise et de la disponibilité* » [Société d'habitation et de développement de Montréal]

Le cadre réglementaire est évoqué par plusieurs pour expliquer l'absence de jeunes dans les structures ou quant à la possibilité de créer un poste qui leur soit réservé.

<sup>9</sup> <http://www.stm.info/fr/presse/communiqués/2011/un-representant-jeunesse-siegera-au-conseil-d-administration-de-la-stm>

- « La structure de l'OMHM découle de la Loi sur la SHQ et de ses lettres patentes. Selon les lettres patentes, 5 des 9 membres sont nommés par le conseil municipal, 2 sont nommés par le ministre des Affaires municipales et 2 sont élus par les locataires. Il n'y a aucune restriction quant à l'âge. » [Office municipal d'habitation de Montréal]
- « Les règles de nomination des membres du conseil d'administration sont fixées par la Loi concernant certains équipements de la Ville de Montréal, 1998 L.Q. c. 47 [modifiée par 2001 L.Q. c. 68]. » [Société de gestion Marie-Victorin]
- « [Nous sommes] tributaires du choix des organismes qui délèguent leur représentant. » [Société de développement économique Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est (SODEC)]

Enfin, la présence des jeunes au conseil municipal ou au conseil d'agglomération, au sein des conseils d'arrondissement et dans les commissions permanentes du conseil dépend naturellement du résultat de l'élection municipale.

## H. Facteurs limitant la présence des 18-30 ans

Quatre-vingt-trois réponses sur 91 ont été reçues à cette question. À la lecture de celles-ci, il appert que pour 79 structures décisionnelles (95 % des répondants), il n'existe aucun facteur restreignant explicitement la présence des jeunes.

Cependant, leur cadre règlementaire peut rendre difficile la possibilité de créer un poste réservé à un ou une jeune.

- « Actuellement, nos règlements généraux ne prévoient pas un poste obligatoire pour les 30 ans et moins. Nos membres sont élus par le biais de collèges électoraux (résident, affaires, communautaire, syndical) et une désignation de deux élus locaux par le conseil d'arrondissement. S'ajoutent deux membres non votants : la direction du centre local d'emploi et la direction générale de la CDEC<sup>10</sup>. » [CDEC Rosemont–La Petite-Patrie]
- « Il faudrait une modification de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, ainsi que des lettres patentes par requête au lieutenant-gouverneur pour qu'un poste au sein du conseil d'administration de l'OMHM puisse être réservé à un membre âgé de 30 ans ou moins. » [Office municipal d'habitation de Montréal]
- « Les règles de nomination des membres du conseil d'administration sont fixées par la Loi concernant certains équipements de la Ville de Montréal, 1998 L.Q. c. 47 [modifiée par 2001 L.Q. c. 68]. » [Société de gestion Marie-Victorin]
- « Notre structure de gouvernance est basée sur des collèges électoraux sectoriels représentatifs des acteurs socioéconomiques de l'arrondissement : entreprises, syndicats, groupes communautaires, institutions, participants, milieu culturel. » [Regroupement économique et social du Sud-Ouest]
- « [Les membres des] collèges électoraux [sont choisis] par secteur d'activités. Deux autres membres siègent au CA. » [CDEC Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce]

L'enjeu de promotion de la présence des jeunes dans les instances pour en augmenter la présence et l'intérêt est également mentionné.

- « La création d'un poste dédié à une personne de moins de 30 ans n'est pas prévue toutefois des démarches peuvent être faites pour encourager la participation des jeunes dans le cadre de la concertation de nos locataires. » [Corporation d'habitation Jeanne-Mance]

La nécessité de posséder certaines connaissances thématiques particulières peut restreindre la présence de jeunes en général pour cinq des structures interrogées (5 %).

- Nécessité d'un peu d'expérience dans les domaines ciblés [Comité consultatif d'urbanisme de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve]
- « (Une) expérience en patrimoine (est nécessaire). Les membres y siègent à titre d'expert. » [Conseil du Patrimoine]
- « Nécessité de grande expérience en consultation publique » [Office de consultation publique de Montréal]
- « Aucune contrainte sauf celle de l'expertise requise et de la disponibilité » [Société d'habitation et de développement de Montréal]

Enfin, le nombre de jeunes présents au conseil municipal ou au conseil d'agglomération au sein des conseils d'arrondissement et dans les commissions permanentes du conseil dépend naturellement du résultat de l'élection municipale.

<sup>10</sup> Les membres des CDEC sont choisis par leurs pairs à l'intérieur de collèges électoraux. La présence des jeunes est donc souvent tributaire de la délégation des représentants des organismes. Un amendement du règlement des CDEC et des CLD serait donc nécessaire.

## Recommandations

Selon les données statistiques récentes, les jeunes Montréalaises et Montréalais âgés de 15 à 29 ans constituent un peu plus de 20 % de la population de la Ville<sup>11</sup>. Le Conseil jeunesse de Montréal et le Forum jeunesse de l'île de Montréal, de par leurs actions, soutiennent la participation citoyenne de ces jeunes aux décisions qui les concernent. En plus de faire la promotion auprès de l'Administration des besoins et des préoccupations des jeunes Montréalais, ils œuvrent à offrir à ces derniers un accès au pouvoir décisionnel.

Ces deux instances conseillent et interpellent les élus, entre autres, sur l'importance des enjeux découlant de l'intégration des jeunes aux comités stratégiques et consultatifs municipaux ainsi qu'aux conseils d'administration des sociétés paramunicipales.

Au-delà de cette sensibilisation, des actions concrètes doivent être entreprises pour relever les défis du développement et de la juste représentation de la relève, de l'équité générationnelle et d'une meilleure représentativité de la réalité montréalaise au sein des instances décisionnelles et consultatives. Ainsi, il est recommandé :

- R1.** Que la Ville de Montréal modifie les règlements de constitution de ses instances pour créer, à l'image de celui existant à la STM, un siège réservé à la jeunesse.
- R2.** Que la Ville interpelle le gouvernement du Québec afin de modifier le règlement des CDEC et CLD pour créer un siège « jeune entrepreneur » dans leur conseil d'administration.
- R3.** Que le Service du greffe compile les données démographiques (âge, genre, origine ethnique) des personnes nommées par le comité exécutif, le conseil municipal et les conseils d'arrondissement et rende disponible annuellement le profil établi des membres.
- R4.** Que la clause suivante soit incluse dans les modèles de sommaires décisionnels pour les nominations de membres :  
*Découlant de l'engagement de la Ville de Montréal, inscrit dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la présente nomination au sein de l'instance décisionnelle ou consultative permet de favoriser la représentation :*
  - des femmes de toutes les origines,
  - des Autochtones,
  - des minorités visibles,
  - des membres des communautés ethnoculturelles
  - des jeunes de quarante ans et moins.
- R5.** Que les chefs de parti favorisent la nomination de leurs jeunes élus dans les commissions permanentes du conseil.
- R6.** Que l'apport particulier des jeunes à un CA soit promu auprès des élus et des services administratifs.
- R7.** Que les instances décisionnelles et consultatives revoient leur méthode de publicité et de recrutement pour mieux rejoindre les jeunes aptes et intéressés à siéger dans ces instances.
- R8.** Qu'une collaboration soit établie entre les comités consultatifs d'urbanisme, le Conseil jeunesse de Montréal et le Forum jeunesse de l'île de Montréal pour mieux faire connaître leurs méthodes de recrutement et les postes à pouvoir auprès des jeunes.
- R9.** Que davantage d'activités de promotion des banques de candidates et candidats aptes et intéressés à siéger à une instance décisionnelle ou consultative soient réalisées auprès de celles-ci.
- R10.** Que davantage d'activités de promotion des formations qualifiantes disponibles et des occasions d'implication soient réalisées auprès des jeunes.

<sup>11</sup> Portrait actuel et évolutif des jeunes de 15 à 29 ans, Institut de la statistique du Québec, numéro 12, 2013.  
<http://www.jeunes.gouv.qc.ca/documentation/fiches-regionales/Montreal.pdf>

[cjmtl.com](http://cjmtl.com)

Visitez-nous

Suivez & partagez



[facebook.com/cjmtl](https://facebook.com/cjmtl)



[twitter.com/cjmtl](https://twitter.com/cjmtl)

Conseil jeunesse de Montréal  
1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage, bureau 1424  
Montréal, Québec H3A 1X6  
Téléphone : 514 868-5809  
Télécopieur : 514 868-5810  
Courriel : [cjm@ville.montreal.qc.ca](mailto:cjm@ville.montreal.qc.ca)